



## Note d'information – Profil du criminel condamné pour meurtre(s) et qui récidive en commettant un crime de même nature pendant qu'il est sous surveillance dans la communauté

### CONTEXTE

- Cette étude a été entreprise dans la foulée d'une recommandation formulée par un comité d'enquête du Service correctionnel du Canada (SCC) à la suite d'un meurtre commis par un délinquant en liberté conditionnelle qui avait précédemment été condamné pour meurtre. L'incident a eu lieu en octobre 2006.
- Plus précisément, on a demandé à la Direction de la recherche de :
  - Établir une liste de tous les cas d'homicide se trouvant dans le Système de gestion des délinquants qui mettaient en cause des délinquants entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008;
  - Répertorier tous les cas de meurtre au premier et au second et d'homicide involontaire;
  - Relever tous les délinquants Identifier qui avaient déjà été condamnés pour meurtre ou homicide involontaire avant cette période de dix ans.
- L'objectif consistait à déterminer s'il y avait des indicateurs qui pourraient aider les bureaux de libération conditionnelle à établir une liste de vérification pour ces types de cas.

### Messages clés

- Selon les résultats de l'étude, une faible proportion des délinquants qui avaient été arrêtés pour meurtre étaient des libérés conditionnels sous responsabilité fédérale ou avaient été condamnés pour un crime semblable.
- Sur une période de dix ans, 3 032 délinquants de sexe masculin ont été arrêtés, reconnus coupables et condamnés à une peine de ressort fédéral pour divers types d'homicide.
- De ce nombre, 10 (0,3 %) avaient déjà été condamnés pour un crime semblable.